

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 11 mai 2017

Sous la présidence de M. Pierre KAETZEL, maire.

Membres présents : M. Bernard BAMBERGER, Mme Michèle FONTANES, M. Régis BONNET, Mme Marie-Paule GAEHLINGER, M. Gérard KILFIGER, adjoints au maire,

MM. Marcel TRAPPLER, Dominique BOSS, Jean-Marc WILT, Christophe SCHMITT, Mmes Aurélie MENG, Fanny REHM-MUNCH, et Brigitte PARIS, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Marc GOETZ, (qui a donné procuration à M. BAMBERGER), Mmes Gisèle LEININGER, Mireille LIMBACH, Gwladys BECKER (qui a donné procuration à Mme FONTANES), et M. Serge VETTER, conseillers municipaux.

Absent non excusé : M. Gilles BERRING, conseiller municipal.

Assistait en outre à la séance : M. Hubert ARTZ, secrétaire général de mairie.

ORDRE DU JOUR

- I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
- II. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2017.
- III. Informations :
 - a) communales
 - b) intercommunales.
- IV. Information quant aux actes réalisés par M. le maire au titre de ses délégations reçues du Conseil Municipal.
- V. Enquête publique concernant le projet d'extension des installations de la société KUHN à Monswiller. Avis quant aux rapport et conclusions du commissaire-enquêteur.
- VI. Soustraction de la ZAC intercommunale du Martelberg du champ d'application de la Taxe d'Aménagement.
- VII. Budget annexe du service de transport scolaire. Décision modificative de crédits n° 1.
- VIII. Divers.
- IX. Questions-réponses.

M. le maire ouvre la séance à **20 h 05'**. Il demande aux membres présents de bien vouloir éteindre leurs téléphones portables.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne M. Régis BONNET en tant que secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2017.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2017 est approuvé sans observation par l'assemblée.

III. Informations.

a) Communales.

Manifestations à venir :

- 12 mai à 20 h 00 à la médiathèque : concert électro-acoustique de Lüderitz
- 13 mai à 9 h 30 sur la place de la mairie : lancement de l'opération et réunion d'information des "incroyables comestibles"
- 17 mai à 15 h 30 à la médiathèque : spectacle Super Elle dans le cadre du festival Mon mouton est un lion
- 30 juin à 17 h 30 au Zornhoff : projection d'un film scolaire.

Le **trafic des poids lourds** dans les rue Firth et rue d'Ottersthal – interdites aux véhicules de plus de 3,5 T – présente un réel problème, tant pour l'état des chaussées que pour les tranquillité et sécurité du voisinage. La municipalité travaille sur ce dossier.

Une famille d'origine tchéchène a été installée dans un logement de la rue des Coteaux par l'association Accueil sans Frontières (ASF). Cette dernière, qui œuvre semble-t-il pour le compte de l'Etat, a loué quatre **logements** au bailleur social (la SIBAR). Trois logements demeurent disponibles pour accueillir d'autres familles.

La municipalité étant tenue à l'écart de toute cette organisation, M. le maire va provoquer une réunion avec l'association ASF et la SIBAR.

Les travaux de la **rue de la République** vont bon train. Les travaux des réseaux eau et assainissement sont en phase d'achèvement. Suivront les travaux de pose des réseaux secs.

b) Intercommunales.

La Communauté de Communes Saverne-Marmoutier-Sommerau a acquis les terrains qui permettront de réaliser la desserte de la **ZAC du Martelberg** depuis le rond-point de l'Europe. M. KAETZEL déplore que cette acquisition, si elle a été faite à l'amiable, a été conclue en offrant au propriétaire un prix triple à celui auparavant offert aux autres propriétaires.

Les **déchets** jetés dans la nature, qu'il s'agisse de sacs poubelles ou de végétaux, se multiplient de façon exponentielle. Une circulaire sera distribuée prochainement afin de sensibiliser la population et endiguer ce phénomène.

Le SDEA a procédé à l'ouverture des plis concernant les travaux de renouvellement de la conduite d'eau dans la rue du Haut Barr. Ces travaux seront réalisés en 2018. Le Conseil Général referra la chaussée dans la foulée.

IV. Information quant aux actes réalisés par M. le maire au titre de ses délégations reçues du Conseil Municipal.

M. le maire indique avoir réalisé au titre de ses délégations et après consultation des adjoints au maire, l'acte suivant :
décision de non préemption de l'immeuble cadastré :

Commune de MONSWILLER

<i>section</i>	<i>parcelle(s)</i>	<i>lieu-dit</i>	<i>surface (en ares)</i>
2	301/150	9, rue des Résidences Haemmerlin	4,88

Le Conseil Municipal donne aval au maire quant à cette décision.

V. Enquête publique concernant le projet d'extension des installations de la société KUHN à Monswiller. Avis quant aux rapport et conclusions du commissaire-enquêteur.

Rapporteur : M. KAETZEL.

Une enquête publique relative à la modification du classement de la forêt de protection du massif du Kreuzwald, prescrite par M. le préfet du Bas-Rhin, s'est déroulée du 7 novembre au 7 décembre 2016. M. le commissaire-enquêteur a déposé son rapport et ses conclusions suite à cette enquête, et a émis un **avis sans réserve** quant au projet.

M. le maire précise que :

- la forêt à soustraire au classement comme forêt de protection est :
 - une forêt domaniale,
 - une enclave de 32,7442 hectares située entre la tranchée routière de la RD 1404, la RD 41 et les zones d'activités de la Faisanderie et du Martelberg,
 - détachée du reste du massif forestier du Kreuzwald.
- la surface totale du massif du Kreuzwald classé comme forêt de protection est de 516,6183 hectares.

Consulté, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un **avis favorable** quant au projet de modification du classement de la forêt de protection du massif du Kreuzwald.

Suivant proposition de M. le maire, le Conseil Municipal décide d'étayer son avis par la note jointe.

VI. Soustraction de la ZAC intercommunale du Martelberg du champ d'application de la Taxe d'Aménagement.

Rapporteur : M. KAETZEL.

La commune de Monswiller applique la taxe d'aménagement (anciennement taxe locale d'équipement) aux constructions nouvelles, reconstructions et agrandissements de bâtiments réalisés sur son territoire depuis le 1^{er} juillet 1948. Par délibération du 25 mars 2010 le Conseil Municipal a fixé le taux applicable à 2 % à compter du 1^{er} avril 2010.

Une convention conclue le 21 juin 2005 entre la Communauté de Communes de la Région de Saverne et la commune de Monswiller précise que, concernant la plate-forme départementale d'activités sur le site du Martelberg, *la commune de Monswiller reversera chaque année l'intégralité de la taxe locale d'équipement concernant les permis de construire accordés sur cette plate-forme départementale d'activités*, l'intercommunalité ayant financé les équipements publics de celle-ci.

La Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau (CCSMS), nouvellement créée, demande que la ZAC du Martelberg soit soustraite du champ d'application de cette taxe, car l'intercommunalité est légalement contrainte de reverser la taxe perçue aux entreprises qui l'auront payée.

Aujourd'hui la commune perçoit le produit de la taxe, transfère celui-ci à la CCSMS qui elle la reverse aux entreprises.

Suivant proposition municipale, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la soustraction de la ZAC intercommunale du Martelberg du champ d'application de la Taxe d'Aménagement à compter du 1^{er} juin 2017.

VII. Budget annexe du service de transport scolaire. Décision modificative de crédits n° 1.

Rapporteur : M. KAETZEL.

Le Département du Bas-Rhin prétexte d'une non transmission de pièces justificatives et d'une prescription de recouvrement pour ne pas régler sa participation au service de transport scolaire *Monswiller-Saverne* pour l'exercice 2010. 8.798,58 € sont en jeu. Afin de ne pas perdre cette somme, la commune a convenu avec la trésorerie de Saverne d'émettre de nouveaux mandats relatifs à ces créances et d'annuler ceux émis en 2011.

Afin de permettre l'opération de ces écritures, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative (n°1) de crédits suivante :

Budget Annexe du service de transport scolaire

section de fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
<i>article</i>	<i>désignation</i>	<i>montant €</i>	<i>article</i>	<i>désignation</i>	<i>montant €</i>
673	annulation de mandats sur exercices précédents	8.800	7473	participation du Département	8.800
	TOTAL	8.800		TOTAL	8.800

VIII. Divers.

Néant.

IX. Questions-réponses.

Néant.

M. le maire lève la séance est levée à **21 h 05'**.